

Pourquoi une carte d'adhérent ?

Afin d'essayer d'éviter de se taper les emmerdeurs et beaufs de toutes sortes en vadrouille à 2 heure du matin, qui viennent ici juste parce ce que c'est ouvert et qui emmerdent le monde pour qu'on leur passe tel disque ou telle musique, qui parlent mal au personnel et aux autres clients, et qui pensent que en se payant une bière ils achètent le bar et son âme.

Nous ne sommes pas à vendre, qu'ils aillent ailleurs.

Charte de l'adhérent

Liste exhaustive de non obtention et d'annulation de la carte pouvant amener à une expulsion immédiate:

Bien sur ce qui va suivre ne concerne pas ceux qui connaissent les principes de la maison, mais ceci est adressé à ceux qui n'ont aucun savoir-vivre

Propos sérieusement racistes, sexistes, homophobes...

Insultes ou injures à tierce personne (personnel et autres clients)

Violences

Main aux fesses et attouchements sur des personnes qui ne l'ont pas autorisées

Vol aux dépends des autres clients ou de La Cantada

Fumer à l'intérieur du bar

Non respect des travailleurs de La Cantada

Dégradation et destruction volontaire du matériel ou des objets exposés

Squatter devant le bar en parlant fort (problèmes avec voisins comme partout dans Paris)

Consommer des boissons achetées à l'extérieur

Chaque porteur de la présente carte peut parrainer 3 personnes

En revanche il sera responsable de ces personnes, si il y en a une qui a un comportement inadéquat, la carte du parrain sera annulée.

On peut obtenir la carte en semaine ou en week-end avant 1h du matin.

1er rappel:

Jamais le personnel ne parle mal au client, par contre quand le client est "borderline" il a le droit de le rappeler à l'ordre avec le ton qui convient à la circonstance.

2ème rappel:

« PROTECTION DES MINEURS ET REPRESSION DE L'IVRESSE PUBLIQUE

Art.3: Outre l'interdiction qui leur est faite de faire boire jusqu'à l'ivresse un mineur, il est interdit aux débitants de boissons de donner à boire à des gens manifestement ivres ou de les recevoir dans leurs établissements.

Toute personne contrevenant aux dispositions du code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme rappelées ci-dessus sera passible de poursuites judiciaires »

Les barmen ont la responsabilité de ne pas servir les personnes qu'ils jugeront "fatiguées", en clair qui ont assez bu.

Le portier a la responsabilité de ne pas laisser rentrer des personnes qu'il jugera "fatiguées" en clair trop ivre.

BON POUR ACCORD

SIGNATURE:

NOM:

N° DE CARTE: